

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 3 Juillet 2023

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusé : M. Guillaume COMBIER.

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Quorum : 8

Ordre du Jour :

- **Approbation du procès-verbal du 5 juin 2023**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Création d'un poste d'adjoint administratif**
- **Création de postes pour le service périscolaire**
- **Approbation du règlement intérieur des services périscolaires pour l'année 2023-2024**
- **Information d'ORANGE sur la modernisation des infrastructures de télécommunications et la fermeture du réseau cuivre**
- **Révision du loyer de Comptoir de Campagne suite à la signature du protocole transactionnel**
- **Proposition de nouvelle convention avec l'association CHAT PITO**
- **Poursuite de la réflexion pour l'utilisation de la licence IV**
- **Compte rendu des commissions**
- **Questions diverses**

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 Juin 2023 est arrêté à l'unanimité.

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété en vente dans la zone artisanale du Plat.

- **Création d'un poste administratif**

Dans la perspective d'un départ à la retraite en 2024, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} septembre, un emploi de secrétaire administratif à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs territoriaux.

- **Création de postes pour le service périscolaire**

Suite à la démission d'un agent et à la réorganisation du service périscolaire, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- deux emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison d'un temps de travail annualisé de 11.11/35^{ème} (11h07).
- un emploi d'agent technique à temps non complet à raison d'un temps de travail annualisé de 4.60/35^{ème} (4h36).
- un emploi d'agent technique à temps non complet à raison d'un temps de travail annualisé de 8.18/35^{ème} (8h11).

▪ **Approbation du règlement intérieur des services périscolaires pour l'année 2023-2024**

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur des services périscolaires (restaurant scolaire et garderie) qui sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

▪ **Information d'ORANGE sur la modernisation des infrastructures de télécommunications et la fermeture du réseau cuivre**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier d'information d'ORANGE indiquant que la commune de Lancié a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°3 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en janvier 2027. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible (fibre notamment).

▪ **Révision du loyer de Comptoir de Campagne suite à la signature du protocole transactionnel**

Un protocole transactionnel avec la SARL Comptoirs Saône Beaujolais a été signé le 28 Avril 2023, précisant notamment que la commune de Lancié consent, à compter de cette date, à la gratuité des charges de chauffage et de la redevance et ce jusqu'à la fin de l'occupation du local situé Place du Commerce à Lancié. Lors de la séance du conseil municipal du 24 Octobre 2022, les modalités de ce protocole avaient d'ores et déjà été évoquées.

C'est pourquoi, compte tenu des délais de signature de ce protocole, le Conseil Municipal décide de consentir à la gratuité des charges de chauffage et de la redevance à compter du 1er Janvier 2023, et ce de manière rétroactive.

▪ **Proposition d'une nouvelle convention avec l'association Chat Pito**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 décembre 2022 par laquelle il avait été décidé de ne pas conclure de nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association CHAT-PITO et de mettre fin à la convention signée le 25 avril 2018.

Une réunion de concertation a eu lieu et un consensus a été trouvé autour d'un nouveau modèle de convention.

Le Conseil Municipal accepte de conclure la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association CHAT-PITO

▪ **Poursuite de la réflexion pour l'utilisation de la licence IV**

Lors de sa séance du 27 février 2023, le conseil municipal a décidé de l'acquisition de la licence IV de la SARL Le Bacchus suite à une cessation d'activité.

Afin d'être conservée, cette licence devra être exploitée avant l'expiration d'un délai de 5 ans qui suivent son acquisition. Le Conseil Municipal décide d'entamer une réflexion sur un éventuel projet de restaurant, en lien avec le projet de dynamisation du centre-bourg.

▪ **Compte-rendu des commissions :**

Commission « Vie scolaire / Fleurissement »

- Suite au conseil d'école, les enseignants souhaiteraient disposer d'une enceinte connectée. Il a été évoqué également la mise en place de l'application ENT en lien avec les parents. Suite au départ à la retraite de Pierre VINCENT, la nouvelle directrice, Béatrice COPERET s'est présentée.
- Un second brumisateurs a été installé à l'école

Commission « Voirie »

- Les travaux de la rue des Trions ont été effectués et l'accotement a été repris rue de la Cave.
- Les travaux de la route des Bruyères et du pont seront engagés prochainement.
- Suite au signalement d'un riverain ayant des difficultés pour sortir de chez lui, la commission voirie a décidé de supprimer la place de stationnement gênant la sortie des véhicules. Le marquage au sol sera repris par les agents communaux.
- Un compte-rendu est fait sur l'enquête sur le compostage partagé, une réunion d'information sera programmée prochainement avec les habitants intéressés par le projet. Le lieu retenu pour l'implantation des composteurs partagés serait près de l'espace Capella.

Commission « Bâtiments »

- Une convention a été signée avec le CAUE pour l'étude sur la désimperméabilisation de la cour de l'école.
- Suite aux divers échanges avec la société ABILOM pour les travaux de rénovation énergétique de l'école, un audit a été fait auprès du personnel afin d'inclure au projet des travaux de réaménagement intérieurs des locaux.
- La commission bâtiment se réunira prochainement pour le projet d'installation d'une pergola à l'Escapade.

Points divers :

La course de caisse à savon a été une réussite et l'ensemble du Conseil Municipal adresse ses félicitations aux organisateurs.

PV arrêté le 4 Septembre 2023,

**Le Maire,
Jacky MENICHON**



**La secrétaire,
Christiane PESCE**